

# CONTRAT DE SAILLIE Année 2015

**Vendeurs** :CERCLE HIPPIQUE DE L'ARBALOU Haras de L'ARBALOU La Meriennerie 50620  
Les Champs de Losques Tel 0233056850

**Acheteur** : M. Mme.....

Adresse :..... Tel :.....

e-mail :.....

**Conditions de vente** : L'acheteur achète une carte de saillie pour la saison de monte 2015 aux conditions suivantes :

\* **MONTE EN MAIN au Haras de l'ARBALOU : SILVERLEA BAYWATCH N.F, Facteur de PFS:**  
300€ TTC à la réservation

**Conditions d'utilisation** :La saillie est réservée pour la jument.....  
N° SIRE.....

Date de naissance .....Robe :.....Race :..... **Qui sera saillie en main au haras de l'ARBALOU** : Suitée d'un mâle, femelle Né le.....Robe ..... produit de l'étalon :.....Le suivi gynécologique est **obligatoire**, il peut être effectué par le

vétérinaire de l'acheteur  ou par celui du haras.

Les frais de pension, de suivi gynécologique sont à la charge de l'acheteur. L'attestation de saillie ne sera délivrée qu'après règlement intégral des sommes dues. **SEROLOGIE NEGATIVE DE MOINS DE 15 JOURS ARTERITE VIRALE OBLIGATOIRE**

**TARIFS JOURNALIERS** :ponette non suitée : pré 9,00 euros TTC, ponette suitée pré 10 euros TTC ,  
boxe :12.50€ TTC

L'acheteur déclare avoir pris connaissance des conditions dans lesquels se dérouleront les saillies en main et dégage de toute responsabilité le vendeur et son personnel pour tout accident y compris lors du débarquement et de l'embarquement ou maladie survenue à la jument ou à son poulain durant le séjour au haras pour la saillie et lors de la pension. L'acheteur atteste sur l'honneur que sa poulinière n'a eu aucune maladie contagieuse récente ,qu'elle a été vermifugée avant la saillie et que son caractère est compatible avec la pratique de la saillie en main .Tous dégâts provoqués par la poulinière ou son foal durant son séjour au haras sera à la charge du propriétaire de la poulinière et ceci sans aucune possibilité de recours sauf en cas de faute grave du haras dûment démontré par l'acheteur .L'étalonnier se réserve le droit de refuser d'effectuer une saillie si la poulinière se révélait être dangereuse .

La jument pourra être saillie sur autant de chaleurs que nécessaire avant le 31/08/2015

\***EN IAC** :

**NILOWAY de l'ARBALOU NF Facteur de PFS:**

300 € TTC à la réservation +250 € TTC au 01/10/2015 si jument pleine **pour 5 doses**

**O'FEVER DE L'ARBALOU NF**

350€ TTC à la réservation + 300€ TTC au 01/10/2015 si poulinière pleine **pour 5 doses**

**Conditions d'utilisation** :La saillie est réservée pour la jument.....  
N° SIRE.....

Date de naissance .....Robe :.....Race :.....**Qui sera inséminée dans le centre de mise en place agréé de.....**

**Date prévisionnelle de l'envoi des doses au centre** : .....

1) L'acheteur ayant pris connaissance des conditions dans lesquelles se déroulent les inséminations dans le centre agréé ci dessus, dégage le vendeur de toute responsabilité concernant sa jument.

2) L'acheteur s'engage à régler auprès du centre les frais de pension, de suivi gynécologique, d'analyses éventuelles ainsi que les frais de mise en place.

3) L'acheteur déclare savoir que du fait du recours à l'insémination artificielle, l'inscription du produit à naître ne sera possible qu'après étude de la compatibilité de son hémotype avec celui de ses parents. Il accepte de supporter le coût de ces analyses et renonce à tout recours contre le vendeur au cas où ces analyses ne rendraient pas possible pour quelque cause que ce soit l'inscription du produit au Stud -Book. **4) Chaque contrat donne droit à l'utilisation de 5 doses ,les doses supplémentaires seront facturées 100 euros HT la dose**

**5) Les doses non utilisées seront renvoyés par le centre d'insémination à Eurogen 47 rue Séblin 50500 Carentan**

**Confirmation de réservation** :Retourner un exemplaire du présent contrat accompagné des chèques au **HARAS DE L'ARBALOU** seul ce retour aura valeur de réservation définitive.

**Conventions particulières** :

Fait à....., le .....

L'acheteur (porter à la main «lu et approuvé »)

Le vendeur